

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>TOTAL</b> (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 1<sup>er</sup> août 2008, complété par un courrier du 4 août, la société anonyme AXA Investment Managers Paris (1) ("Cœur Défense" Tour B, La Défense 4, 92932 Paris La Défense Cedex), a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juillet 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOTAL et détenir 67 755 444 actions TOTAL représentant 131 593 136 droits de vote, soit 2,82% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion de FCPE dont le déclarant assure la gestion (3).

- 
- (1) AXA Investment Managers Paris, filiale d'AXA Investment Managers, est une société de gestion du groupe AXA fournissant des services de gestion pour compte de tiers. Dans le cadre de la présente déclaration, AXA Investment Managers Paris agit pour le compte du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Total Actionnariat France dont elle assure la gestion. Les droits de votes attachés aux actions comprises dans le FCPE Total Actionnariat France sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 2 401 210 435 actions représentant 2 610 586 198 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
  - (3) A savoir les FCPE Total Actionnariat France et Total Actionnariat France Relais 2008, dont les droits de vote sont exercés, en application du règlement des fonds, par le conseil de surveillance.